

Retrait des diplômes

Procédure de retrait de diplôme :

- **Retrait par le titulaire** : venir muni d'une pièce d'identité directement à l'accueil du département des sciences pharmaceutiques durant les horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h.
- **Retrait par une tierce personne** : rédiger une procuration à un mandataire qui la présentera accompagnée de sa pièce d'identité et de la vôtre à l'accueil du département des sciences pharmaceutiques durant les horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h.

Procédure d'envoi du diplôme :

- **Si vous résidez en France** : veuillez adresser un courrier en précisant le nom du diplôme, l'année d'obtention et joindre :
 - La photocopie de votre pièce d'identité
 - Une enveloppe au format 24*32 cm libellée à votre nom et adresse, affranchie au tarif lettre recommandée avec accusé de réceptionAdresse d'envoi de la demande :
Université de Toulouse, Département des sciences pharmaceutiques
Service scolarité
35 chemin des maraîchers
31062 Toulouse Cedex 09
- **Si vous résidez à l'étranger** : le diplôme devra transiter par l'ambassade ou le consulat de France le plus proche de votre domicile. Détaillez dans votre demande le nom du diplôme, l'année d'obtention, l'adresse précise à laquelle l'ambassade pourra vous contacter et joindre :
 - La photocopie de votre pièce d'identitéMême adresse d'envoi que ci-dessus.

Remarque : la traduction du diplôme est laissée à la charge du diplômé, par l'intermédiaire d'un traducteur assermenté.